

**MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'EMPLOI
ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**ASSOCIATION
INTERMÉDIAIRE**

**ANNEXE À LA CONVENTION
ENTRE
L'ÉTAT ET L'ASSOCIATION**

Articles L. 5132-1 à L. 5132-3 et L. 5132-7 à L. 5132-14 du code du travail

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Votre demande doit être adressée au DIRECCTE/DIECCTE ou à l'Agence de services et de paiement.



Ministère chargé
de l'emploi

ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE

ANNEXE à la CONVENTION ENTRE L'ÉTAT et L'ASSOCIATION

Numéro de l'annexe financière / avenant :

A I dept année n° d'ordre A avenant M modification

Date de dépôt

Rappel concernant la convention :

Annuelle :

Pluriannuelle :

Nb d'années :

Date de signature :

cerfa

12608* 01

L'ASSOCIATION

Dénomination :

Numéro : Rue ou voie :

Complément d'adresse :

Code postal : ☺

Commune :

N° SIRET :

Activité principale : Code NAF

IDCC

(se référer au site www.travail.gouv.fr>IDCC) :

Correspondant technique :

Nom :

Prénom :

Courriel :

Paiement par virement : bancaire CCP

Fournir un RIB ou un RIP de l'entreprise

Autre conventionnement au titre de l'IAE : oui non

Si oui, Atelier et Chantier d'Insertion : N° d'annexe ACI

Entreprise d'Insertion : N° d'annexe EI

Autre conventionnement : oui non

au titre de : CHRS

Organisme de formation

Service aux personnes : agrément simple agrément qualité

INFORMATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS DE L'AI

Nombre de personnes mises à disposition l'année précédente :

dont personnes agréées au titre de l'art. L. 5132-1 du code du travail :

Effectif total de l'AI au 31 décembre de l'année précédente (effectif déclaré à l'assurance chômage) : Soit en ETP :

dont Contrats uniques d'insertion :

dont : CIE

CAE

dont Contrats de professionalisation :

Nombre de salariés permanents en charge de l'encadrement technique des salariés en insertion :

Soit en ETP :

Nombre de salariés permanents en charge de l'accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion : Soit en ETP :

FINANCEMENT DE L'AIDE À L'ACCOMPAGNEMENT

Date de début d'effet de l'annexe financière

Montant total de l'aide :

Date de fin d'effet de l'annexe financière

INFORMATIONS COMPTABLES DU DERNIER EXERCICE DISPONIBLE

Total des produits d'exploitation :	<input type="text"/>	Date de clôture de l'exercice :	<input type="text"/>
• dont ventes et prestations :	<input type="text"/>		
• dont aides ou subventions complémentaires (en euros) :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Commune	<input type="text"/>		
Intercommunalité	<input type="text"/>		
Département	<input type="text"/>		
Région	<input type="text"/>		
Etat (hors IAE et contrats aidés)	<input type="text"/>		
FSE (hors aides aux postes)	<input type="text"/>		
PLIE	<input type="text"/>		
AGEFIPH	<input type="text"/>		
Autre aide publique	<input type="text"/>		
Fondation	<input type="text"/>		
		Origine autre aide publique :	<input type="text"/>

OBJECTIFS NÉGOCIÉS

Nombre prévisionnel de sorties* pour la période couverte par l'annexe :

Sorties* dynamiques (sorties* dans l'emploi durable + sorties* dans l'emploi de transition + sorties* positives)

Objectif prévisionnel de sorties* dynamiques : , %

dont (cf. codification des types de sorties) :

• **Sorties* dans l'emploi durable**

Objectif prévisionnel de sorties* dans l'emploi durable : , %

• **Sorties* dans l'emploi de transition**

Objectif prévisionnel de sorties* dans l'emploi de transition : , %

• **Sorties* positives**

Objectif prévisionnel de sorties* positives : , %

* Doivent être considérées comme des sorties, le départ définitif des salariés restés trois mois consécutifs et plus dans la structure

Le contrôle de l'application de cette convention est effectué par la DIRECCTE/DIECCTE. En cas de non exécution de la présente convention, les sommes déjà versées font l'objet d'un ordre de reversement. L'association intermédiaire déclare avoir pris connaissance des dispositions générales de la convention et sur la notice jointe.

Fait le :

Pour l'Etat

(Qualité, signature et cachet)

L'association

(Qualité, signature et cachet)

Transmis à l'ASP le :

CODIFICATION

TYPE DE SORTIES

SORTIES DYNAMIQUES	Emploi durable	CDI, y compris CIE conclu sous la forme d'un CDI
		CDD de 6 mois et plus (hors contrat aidé - CAE - CIE - emploi d'insertion en SIAE)
		Contrat de mission de 6 mois et plus
		Création d'entreprise
		Intégration dans la fonction publique
	Emploi de transition	CDD de moins de 6 mois
		Contrat de mission de moins de 6 mois
		Contrat aidé (CAE, CIE) conclu sous la forme d'un CDD, quelle que soit la durée du CDD
	Sorties positives	Formation qualifiante ou poursuite de formation qualifiante
		Embauche sur un emploi d'insertion par une autre SIAE
		Autre sortie positive